

**PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 JANVIER 2022**

Date de la convocation : 4 JANVIER 2022

Date de l'affichage : 4 JANVIER 2022

***Séance ordinaire du DIX JANVIER DEUX-MIL-VINGT-DEUX***

L'an Deux Mil Vingt-Deux, le dix janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Conformément aux II et III de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, la séance s'est déroulée sans public.

**Présents :** Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, ROCHETTE Christian et ROL Yves

**Procurations :** Mme RAMOS-CAMACHO Véronique à M. MONDET Bertrand  
Mme URBAIN Aurélie à M. ROCHETTE Christian  
M. PERREAU Sébastien à M. ROL Yves

M. MARTINATO Jean-Marc a été élu secrétaire.

-----

Après avoir obtenu l'accord du Conseil Municipal, le Maire débute la séance par une présentation du bilan des projets du mandat.

Sur les 23 sujets portés par les élus et présentés dans le précédent Rémilien, 14 ont été réalisés, 6 sont en cours et 3 ne seront pas initiés pendant ce mandat.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2021**

Le compte-rendu est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

**PROJET D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION : PRESENTATION, PHASAGE, APPROBATION, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire précise que ce projet a déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2021. Afin d'optimiser le niveau de subvention mobilisable sur ce dossier, le Maire propose un échelonnement des travaux en deux tranches :

- Année 2022 : coût prévisionnel de 60 900,00 € HT
- Année 2023 : coût prévisionnel de 38 000,00 € HT

Et le plan de financement suivant, par tranche de travaux et sous réserve de l'accord des financeurs :

- Région AURA 50%
- Etat (FIPD) 30%
- Autofinancement commune 20%

Le Conseil Municipal valide ce projet et son plan de financement à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LOISIRS DU LAC BLEU ET DE CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PRESENTATION, APPROBATION, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire présente la version définitive du projet.

Afin de mobiliser un maximum de subventions et de respecter la norme comptable, le projet a été scindé en deux parties :

- Aménagement de la zone de loisirs (budget communal) :  
Estimation travaux : 543 549,80 € HT  
Maîtrise d'œuvre : 47 400,00 € HT  
Topo : 6 825,00 € HT  
Total : 597 774,80 € HT
- Réseaux humides (budget eau/assainissement) :  
Estimation travaux : 62 010,80 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant, sous réserve de l'accord des financeurs :

Département de la Savoie (CTS 3) / Accord de financement obtenu	30 %
Région AURA	25 %
Etat : DETR	25 %
Autofinancement commune	20 %

Le Conseil Municipal valide ce projet et son plan de financement à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE, MISE EN ACCESSIBILITE PMR ET EXTENSION DE LA MAIRIE : PRESENTATION, APPROBATION, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire présente l'avant-projet retenu par la commission travaux et son coût estimatif :

- Maîtrise d'œuvre : 102 837,84 € HT
- Travaux : 791 060,30 € HT
- Topographie : 880,00 € HT
- Mission de contrôle technique : 4 200,00 € HT
- Sondages géotechniques : 1 950,00 € HT
- Coordination sécurité/protection santé : 4 800,00 € HT
- Total : 905 728,14 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant, sous réserve de l'accord des financeurs :

Département de la Savoie : FDEC	17 %
Région AURA	23 %
Etat : DETR	20 %
Etat : DSIL	20 %
Autofinancement commune	20 %

Le Conseil Municipal valide ce projet et son plan de financement à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## COMPLEMENT DE SUBVENTION ASSOCIATION 2021

Sur proposition de C. CORVAL, élue en charge du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide l'attribution des subventions complémentaires suivantes au titre de l'exercice 2021 :

### ASSOCIATIONS REMILIENNES :

ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD	292,50 €
SOU DES ECOLES	300,00 €

Il est précisé que la somme octroyée aux AFN correspond à la moitié de la taxe foncière relative au bâtiment de La Casba dont l'association était propriétaire jusqu'en décembre 2021, conformément aux accords antérieurs. Cet accord sera caduc à partir de 2022.

### FINANCEMENT DE L'INTERVENANTE EN ITALIEN A L'ECOLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

► **VOTE** les participations financières suivantes aux cours d'Italien pour l'année scolaire 2021-2022 :

✓ Participation au financement des cours au profit de l'Association pour la Promotion de l'Italien :

Total heures d'enseignement	Coût	Financement MAE	Financement commune
28h	1 260,00 €	1 008,00 €	<b>252,00 €</b>

✓ Participation au financement des frais de déplacement au profit de Mme Roberta CATANIA, intervenante : 28 déplacements (1h le lundi) \* 6,25 €, soit **175,00 €**.

### QUESTIONS DIVERSES

C. ROCHETTE, informe de deux sujets discutés en réunion du bureau de l'Intercommunalité (4C) :

- ✓ Une motion contre le basculement, pour travaux, du trafic poids lourd du tunnel du Mont-Blanc vers le tunnel du Fréjus sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire et diffusé ensuite à l'ensemble des intercommunalités et communes de la vallée pour suite à donner.
- ✓ Le centre hospitalier de la vallée de la Maurienne va bénéficier de l'investissement annoncé par l'Etat, notamment l'installation d'un IRM. Paradoxalement, l'établissement connaît une pénurie de professionnels de santé dans certaines spécialités, ce qui perturbe son fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.